



Copyright , bande dessinée

Par **Louis XIV**, le **29/09/2008** à **20:51**

Bien le bonjour .

Je souhaite présenter une bande dessinée (que j' ai terminé) à un éditeur .
Dois-je faire déposer un quelconque droit d'auteur avant ?

Ma mère m'a conté qu'un de ses proche avait eu la désagréable surprise de voir un projet qu'il avait présenté publié sous un autre nom et avec de menu changements .

Je me pose donc la question ...

Au plaisir.